Envoyé en préfecture le 18/11/2025
Reçu en préfecture le 18/11/2025
Publié le 24/11/2025
ID : 079-200069755-20251114-C13_11_2025_14-DE

REÇU
Le 06 OCT. 2025

03 OCT. 2025
COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU MELLOIS

JAG

PRÉFET
DE LA
CHARENTE
Liberté
Égalité
Fraternité

Affaire suivie par :
Nathalie PRUNIER
Service de coordination des politiques publiques
et d'appui territorial
Bureau de l'environnement / Enquêtes Publiques
Tél. : 05.45.97.62.91
Courriel : nathalie.prunier@charente.gouv.fr

Angoulême, le 24 septembre 2025

Le préfet de la Charente

à

Destinataires in fine

Objet : Autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole - COGEST'EAU - demande d'avis .

PJ : Un arrêté

Un procès verbal de réception

L'Organisme Unique de Gestion Collective Cogest'eau (OUGC Cogest'eau) a sollicité l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement sur le périmètre de l'OUGC de Cogest'eau pour une durée de 15 ans maximum et portant sur 50 Mm3 d'eau (toutes périodes et tous types de prélèvements inclus).

Le siège social de l'OUGC COGEST'EAU se situe au 53 Imp. Louis Daguerre, 16000 Angoulême . Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à Monsieur).

Je vous prie de trouver, ci-joint, une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Je vous demande de bien vouloir **télécharger** le dossier à l'adresse www.charente.gouv.fr en cliquant sur les rubriques ci-dessous :

- Actions de l'Etat
- Environnement-Chasse-Eau-Risques
- DUP-ICPE-IOTA
- choisir la commune d'Angoulême

Le procès verbal de réception attestera de la réception de ce lien et du téléchargement du dossier complet.

Je vous remercie de me le retourner dûment rempli et signé.

Vous pourrez également demander une version numérique (clef USB) à Monsieur Sébastien SCHAEFFER, Président de COGESTEAU (05 45 61 90 39, - cogesteau@mda16.com).

Envoyé en préfecture le 18/11/2025
Reçu en préfecture le 18/11/2025
Publié le 24/11/2025
ID : 079-200069755-20251114-C13_11_2025_14-DE

Enfin, je vous invite **à émettre un avis** sur ce dossier dès l'ouverture de l'enquête et, au plus tard, dans les 15 jours suivant sa clôture **soit entre le 24 octobre 2025 au 9 décembre 2025**. Je vous remercie de me le communiquer dans les meilleurs délais possibles.

Bien entendu, mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le préfet et par délégation,

Le chef de bureau,

Gaïa TREFOUEL

- les Conseils départementaux de la Charente, de la Vienne, de la Haute-Vienne, des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime
- la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
- la Communauté de communes Cœur de Charente
- la Communauté d'agglomération du Grand Cognac
- la Communauté de communes de Charente Limousine
- la Communauté de communes des 4B Sud-Charente
- la Communauté de Communes Val de Charente
- la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne
- la Communauté de communes du Rouillacais
- la communauté de communes Mellois en Poitou
- la communauté de communes Porte Océane du Limousin
- la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou
- la Communauté des Communes de Haute Saintonge
- la Communauté de Communes Vals de Saintonge

7-9, rue de la préfecture
CS 92301
16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr